

LE CQP RESPONSABLE D'UNITÉ(S) D'ENSEIGNEMENT DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DE LA CONDUITE (RUESRC)

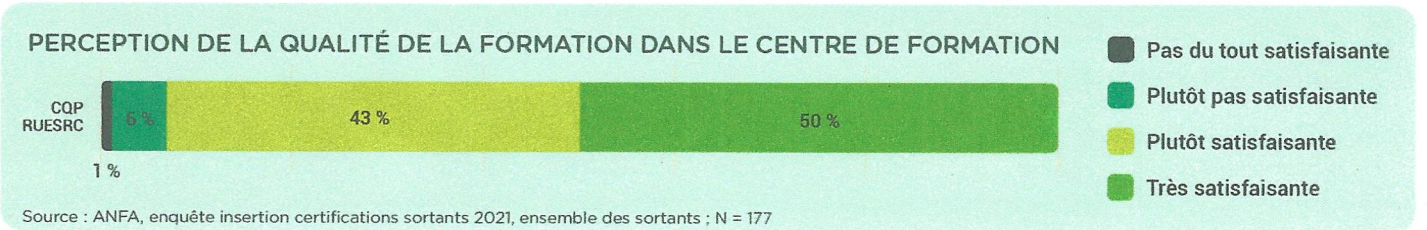
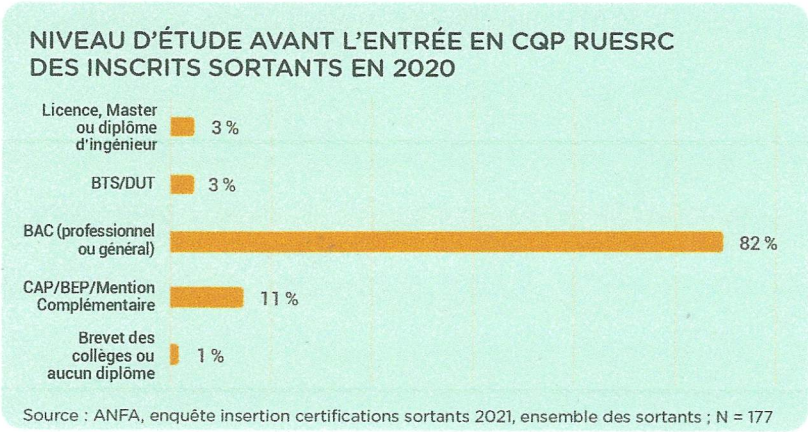


EN 2021
256 INSCRITS
250 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN
 en formation continue et via un dispositif demandeurs d'emploi



✓ Enregistré au RNCP

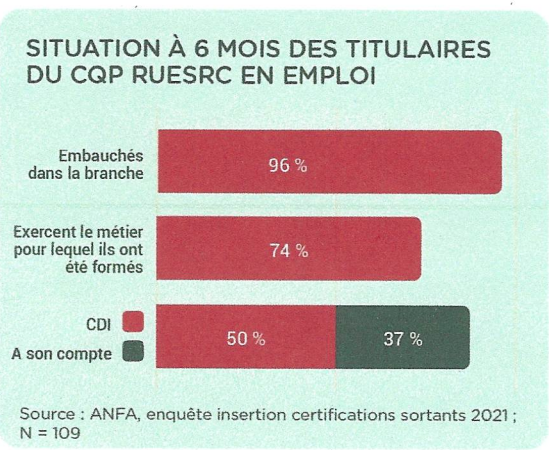
La formation s'est très bien déroulée. J'ai obtenu mon certificat avec mention. Le groupe était exceptionnel. Nous sommes toujours super proches 1 an après la formation. Nous nous entraînons dans nos quotidiens. C'est top d'avoir rencontré ces collègues. Et d'avoir sensiblement le même parcours. »
 (Sortant CQP RUESRC)



96 %
TAUX DE RÉUSSITE

99 %
TAUX D'INSERTION DES TITULAIRES

RÉMUNÉRATION NETTE MENSUELLE MOYENNE
 des titulaires du CQP RUESRC en emploi à 6 mois (primes comprises)
1 708 €
 (Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2021, N = 96)



Cette formation dure 126 heures (soit 4 semaines). L'enseignement de la conduite est un **secteur réglementé** qui nécessite la délivrance d'une autorisation administrative d'exercer. Ce CQP, qui remplace la capacité de gestion depuis le 1^{er} juillet 2016, **est reconnu pour l'obtention de l'agrément pour l'exploitation d'une école de conduite**. Ce CQP forme au management d'une équipe, au pilotage de l'activité d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite, à la relation clientèle et également au développement commercial nécessaire à la diversification des activités des écoles de conduite, notamment en termes de sensibilisation à la sécurité routière pré et post-permis.



62 % des titulaires ont effectivement créé ou repris une école de conduite existante
18 % projetaient de le faire dans un avenir proche